

de l'artillerie et des munitions de guerre en Canada, avec le grade de lieutenant-colonel de la milice, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le ministre de la guerre m'a informé qu'ayant communiqué avec Son Altesse royale le feld-maréchal commandant-en-chef, il n'a aucune objection à la nomination en question, pourvu que le lieutenant French consente à être mis sur la liste des officiers en congé.

J'ai, etc.,

KIMBERLEY.

Gouverneur-Général,

Le Très-Honorable Lord Lisgar, G. C. B., etc., etc., etc.

(M. et D.—4471.)

OTTAWA, 14 février 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclue la réponse du lieutenant G. A. French, de l'Artillerie Royale, à la question contenue dans la lettre du "ministre des colonies au gouverneur-général," datée Downing Street, 19 janvier 1871, No. 335, qui accompagne votre lettre du 9 février 1871, par laquelle réponse il paraît que le lieutenant French consent à être placé sur la "liste des officiers en congé," en étant nommé inspecteur de l'artillerie et des munitions de guerre du Canada.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

P. ROBERTSON ROSS,
Colonel-Adjudant-Général de la Milice.

(M. et D.—4471.)

OTTAWA, 14 février 1871.

MONSIEUR,—Relativement à votre mémoire sur la dépêche du ministre des colonies, No. 355, j'ai l'honneur de dire, pour votre information, que je consens à être mis sur la liste des officiers en congé, dans le cas où je serais nommé "inspecteur de l'artillerie et des munitions de guerre" du Canada.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

G. A. FRENCH,
Lieut. A. R. et I. M. G.

A l'Adjudant-Général de la Milice.